

cercle entier de cette discussion, on devient si difficile en matière de preuve, qu'on serait tenté de ne plus croire à rien qu'à l'Évangile. » (*De la Croyance*, etc., p. 463 et 464.)

### CHAPITRE III

#### Autorité diverse des évangélistes pour le classement chronologique des faits.

1. Les interversions dans les évangiles. — 2. Différences des récits. — 3. Symbolisme des quatre évangélistes. — 4. Témoignage de Jean l'Ancien. — 5. Ordre chronologique dans l'évangile de saint Jean. — 6. Opinions diverses sur l'ordre suivi par les synoptiques. — 7. Autorité de saint Luc. — 8. Autorité de saint Marc. — 9. Autorité de saint Matthieu. — 10. Le véritable système de concordance.

1. LES INTERVERSIONS DANS LES ÉVANGILES. — Les quatre évangiles étant admis comme authentiques, la question chronologique reparaît aussitôt : il faut établir l'ordre et les dates successives des faits racontés.

Un seul fait se trouve daté avec précision dans les évangiles, c'est le commencement du ministère de saint Jean-Baptiste, rapporté par saint Luc à l'an 15 de Tibère. Les autres faits évangéliques restent sans date précise, et, comme ils ne présentent pas toujours entre eux de liaison nécessaire, il arrive parfois qu'ils ne sont pas racontés suivant l'ordre des temps.

Tous les jours, un historien intervertit ainsi la suite des événements, lorsqu'il croit répandre par là plus de clarté et de simplicité dans son récit. En parlant d'un personnage, on groupe autour de lui tous les faits qui lui appartiennent, soit qu'ils aient été omis précédemment, soit qu'on doive les omettre plus tard.

C'est d'après ce principe, que, parmi les trois évangélistes qui ont raconté l'emprisonnement de saint Jean-

Baptiste, aucun n'a placé ce fait où il devait être, pas plus que l'historien Josèphe lui-même. Saint Luc rapporte cet événement par anticipation, en parlant de la prédication de saint Jean avant le baptême de Jésus; saint Matthieu et saint Marc le rappellent en parlant de la mort du Précurseur, et Josèphe le raconte à propos d'une défaite d'Hérode arrivée encore plus longtemps après. Ce fait suffit pour nous faire juger des autres.

2. DIFFÉRENCES DANS LES RÉCITS. — Comme nous l'avons dit plus haut, p. 216, les évangélistes diffèrent également sur la manière de raconter les mêmes événements, et il en devait être ainsi : ils écrivaient dans des temps, des lieux et pour des motifs divers; chacun d'eux a donc suivi l'ordre et donné les détails qui lui ont paru les plus convenables, d'après ses informations personnelles ou d'après le motif qui le dirigeait.

Les historiens profanes présentent des différences pour le moins aussi accusées; Suétone, Dion Cassius, Tacite varient autant et plus que les évangélistes dans la manière de raconter les mêmes faits.

3. SYMBOLISME DES QUATRE ÉVANGÉLISTES. — Les auteurs sacrés ont ainsi laissé à leur œuvre le cachet de leur personnalité, et, tout en travaillant sur un même sujet, tout en écrivant sous la direction de l'Esprit-Saint, ils ont conservé, dans le style et les formes du récit, une physionomie propre, un caractère distinct.

On sait le magnifique symbolisme que la mystique chrétienne nous donne de ces différences : les quatre figures entrevues et décrites par le prophète Ezéchiel : l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle, sont depuis longtemps regardées comme étant les emblèmes mystérieux de saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Suivant la remarque de saint Chrysostome (*Homil. I in Matth.*), ces variations de formes confirment la sincé-

rité des auteurs; elles servent à démontrer qu'il n'y a pas eu entre eux d'entente plus ou moins suspecte, et par cela même leur accord sur le fond est une preuve de plus de l'authenticité du récit et de la vérité des faits.

Avant de représenter les faits évangéliques, suivant l'ordre des temps, nous dirons brièvement ici les raisons qui nous ont guidé pour établir l'ordre et la date de ces faits.

4. TÉMOIGNAGE DE JEAN L'ANCIEN. — L'un des disciples du Sauveur, « Jean l'Ancien, rapportait que Marc, inter-  
« prête de Pierre, avait exactement écrit tout ce qu'il  
« tenait de ce dernier et dont il gardait un fidèle souve-  
« nir, que toutefois il n'avait point suivi l'ordre dans  
« lequel le Seigneur avait agi ou parlé; car il n'avait ni  
« entendu ni suivi le Seigneur; mais il accompagnait  
« Pierre, lequel distribuait ses enseignements suivant  
« l'utilité des auditeurs et non suivant l'ordre historique.  
« Ainsi Marc n'est pas à reprendre d'avoir écrit plu-  
« sieurs choses suivant le seul ordre de ses souvenirs,  
« car il se proposait seulement de ne rien omettre et de  
« ne rien dire d'inexact. Voilà ce que Jean l'Ancien  
« disait de Marc, et, pour Matthieu, il ajoutait : Mat-  
« thieu écrivit en hébreu les prédications du Seigneur et  
« chacun les interpréta comme il pouvait. » (Eusèbe, *Hist.*, III, 39.)

Ce jugement, porté sur l'évangile de saint Marc par un témoin oculaire des faits évangéliques, mérite d'être pris en sérieuse considération : il déclare inexact non seulement l'ordre suivi par saint Marc, mais encore celui de saint Luc, puisque ce dernier a reproduit les récits de saint Marc sans en modifier l'ordre. Le jugement du vieux disciple du Sauveur frappe donc l'ordre adopté par ceux des évangélistes qui n'ont écrit que sur les récits d'au-

trui; il confirme, au contraire, la présomption légitime que l'on doit accorder sur ce point aux deux autres évangélistes, saint Matthieu et saint Jean, tous deux témoins oculaires et parfois acteurs dans les faits racontés.

5. ORDRE CHRONOLOGIQUE DANS L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN. — Certes tous les exégètes s'accordent à reconnaître un ordre chronologique sûr et régulier dans l'évangile de saint Jean. Il est vrai que cet auteur n'a guère l'occasion d'être en désaccord avec les trois premiers, puisqu'il ne donne généralement que des faits oubliés par eux; mais, sans cela, le doute même ne peut exister sur l'ordre de ses récits, tant il a soin de marquer les époques successives où ils viennent se placer. (Voir plus haut, p. 189-190 et 229-230.)

6. OPINIONS DIVERSES SUR L'ORDRE SUIVI PAR LES SYNOPTIQUES. — Les faits et les discours que saint Matthieu reproduit se retrouvent presque en totalité dans saint Luc, mais ils s'y retrouvent distribués suivant un ordre différent. De là aussi deux systèmes différents pour le classement de ces faits, l'un qui s'appuie principalement sur l'autorité de saint Matthieu, et l'autre sur celle de saint Luc. Il y a même des concordances qui suivent uniquement et partout l'ordre de saint Luc; telles sont celles de l'abbé de Vence, de Hug et du P. Patrizzi (1). Comme une concordance ne peut être utile qu'à la condition d'avoir, en faveur de l'ordre qu'elle présente, sinon la certitude, au moins la plus grande somme de probabilités, l'examen des arguments probables ou certains devient ici plus nécessaire que partout ailleurs.

7. AUTORITÉ DE SAINT LUC. — Toute l'autorité de saint Luc pour le classement des faits repose sur un mot; il

(1) Bible de Vence, édit. in-8°, t. XIX, p. 421. — Hug, *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments*, et Patrizzi, *De Evangelii*, l. II.

promet dans son prologue *d'écrire* l'histoire évangélique avec ordre (ΚΑΘΕΞΗΣ γράψαι.) Cette promesse doit-elle être entendue rigoureusement et au pied de la lettre? Là est toute la question.

Or nous ne croyons pas devoir admettre une interprétation rigoureuse du mot κατέξῆς; car, pour ne parler que de faits évidents, saint Luc, dès son troisième chapitre (v 19), commet une interversion notable: l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste est raconté par lui avant le baptême du Sauveur. Pareillement, au chapitre ix (v 51), il relate un incident arrivé pendant le dernier voyage de Jésus à Jérusalem, et cependant, après cet incident, le même évangéliste nous montre plusieurs fois encore le Sauveur en Galilée. Ces deux transpositions sont évidentes et ne sont pas les seules. Nous en concluons que la déclaration de saint Luc comporte une certaine latitude d'interprétation. Mais, en l'expliquant d'une manière générale, on doit convenir que l'auteur l'a grandement réalisée. Depuis l'annonce de la naissance de saint Jean-Baptiste jusqu'à la captivité de saint Paul à Rome, son histoire embrasse une période de près de soixante-dix ans; or, pendant la seconde moitié de cette période, dans les *Actes des Apôtres*, saint Luc suit évidemment l'ordre des temps. Il le suit encore généralement, dans la première moitié qui est l'évangile; et si nous découvrons quelques interversions parmi les faits pressés et nombreux arrivés durant les trois ans et demi de la prédication du Sauveur, ces interversions sont rares et ne sont séparées de leur véritable date que par un intervalle de quelques jours ou de quelques mois au plus. Ajoutons que saint Luc semble indiquer lui-même ces interversions, car la formule assez ordinaire de ses transitions, καὶ ἐγένετο, et il arriva, ne démontre aucune succession bien précise dans les faits racontés.

8. AUTORITÉ DE SAINT MARC. — Saint Marc se trouve d'accord avec saint Luc pour l'ordre des faits; mais nous avons vu (p. 234) que, d'après le témoignage formel de Jean l'Ancien, cela même est un argument péremptoire contre saint Luc, attendu que l'ordre de saint Marc est inexact. L'accord des deux évangélistes a du reste une explication historique qui lui enlève toute sa valeur : tous les deux ont écrit à Rome, et saint Luc a eu sous les yeux l'évangile de saint Marc, tandis qu'il n'a connu qu'indirectement celui de saint Matthieu. (Voir plus haut, p. 218.) Rien donc de moins étonnant qu'il ait suivi uniquement l'ordre donné par le disciple de saint Pierre, et cela ne préjuge rien contre l'autorité de saint Matthieu.

9. AUTORITÉ DE SAINT MATTHIEU. — Si le premier évangéliste n'a point mis de préface avant son évangile; il ne faut pas oublier que tel était l'usage des écrivains hébreux. Il n'a donc fait aucune déclaration préalable. Mais est-ce une raison pour lui dénier l'intention de suivre l'ordre des temps dans ses récits? Nous regardons comme un principe incontestable que tout historien a naturellement l'intention de suivre cet ordre, et si ce principe doit être appliqué spécialement, c'est aux auteurs hébreux qui ont écrit l'histoire. Depuis Moïse jusqu'à saint Jean, tous ces auteurs se font remarquer par le soin qu'ils mettent à suivre l'ordre des temps. Saint Matthieu et saint Luc sont historiens; tous deux ont eu cette intention, et certes elle n'a pas été vaine quant à l'effet, car tous deux s'accordent pour le classement de la plupart des faits. Mais quand le désaccord existe, une critique éclairée doit nécessairement tenir compte de l'autorité de saint Matthieu.

Certes nous sommes loin de prétendre que ce dernier n'a transposé aucun fait, et que l'ordre donné par lui doit être aveuglément suivi, mais nous croyons que générale-

ment son autorité est plus sûre que celle de saint Luc. Saint Matthieu n'est pas un historien ordinaire, c'est un témoin de premier ordre : Apôtre de Jésus-Christ il a suivi le Sauveur, et ce qu'il raconte il l'a vu et entendu personnellement, il en écrit le récit sur les lieux mêmes, huit ans seulement après la Passion. Saint Luc, au contraire, n'a pas connu le Sauveur, et il n'en raconte l'histoire que d'après le témoignage d'autrui; son évangile date de plus de vingt ans après l'Ascension, et, comme tout porte à le croire, il l'a écrit dans un pays bien éloigné du théâtre des événements.

Nous avons cité plus haut le témoignage de Jean l'Ancien sur saint Marc; la portée de ce témoignage est aussi favorable à l'ordre adopté par saint Matthieu que contraire à celui de saint Luc. Quand le vieux disciple dit de saint Marc qu'il n'a pas présenté les actes et les paroles du Seigneur dans leur ordre véritable, la raison et l'excuse qu'il en donne, c'est que Marc n'a pas entendu Jésus-Christ, mais seulement saint Pierre, et que saint Pierre donnait ses enseignements, sans suivre l'ordre des temps. Ces paroles font évidemment allusion à un autre évangile écrit par un témoin oculaire, exposant les mêmes faits, mais dans un ordre différent, et cet évangile, qui ne peut être que celui de saint Matthieu, se trouve en effet mentionné immédiatement après, lorsque le même disciple ajoute : « Matthieu a écrit en hébreu les prédications du Seigneur. »

10. LE VÉRITABLE SYSTÈME DE CONCORDANCE. — Le véritable système, pour établir la concorde évangélique, consiste donc à ne suivre aveuglément ni l'ordre de saint Luc ni celui de saint Matthieu, mais à tenir compte des raisons extrinsèques et intrinsèques qui, dans le désaccord des auteurs, militent soit en faveur de l'un, soit en faveur de l'autre. La critique exégétique doit surtout confronter

les textes de chaque auteur et les éclairer de toutes les lumières qu'il lui est possible de réunir. Cette étude amène souvent une solution favorable à saint Matthieu, et la fréquence d'un tel résultat, jointe aux considérations indiquées plus haut, nous autorise à donner encore la préférence à saint Matthieu dans les cas très rares où l'examen des textes ne suffirait pas pour résoudre la question.

Un tel système a l'avantage de respecter absolument le texte sacré qui autrement se trouve plus ou moins compromis dans les concordances. Ainsi, la particule τότε, alors, indique à peu près le même temps pour les faits qu'elle relie; la formule μετά ταῦτα, après ces choses, indique que le second fait est postérieur à l'autre, et généralement à ceux qui se trouvent racontés auparavant. Tel est le sens naturel de ces mots; et le respect dû à l'inspiration divine, les règles même de la plus simple critique demandant qu'on en tienne compte. Mais les formules καὶ ἐγένετο, et il arriva, dans saint Luc; ἐν ἐκείναις ταῖς ἡμέραις, en ces jours-là, ou ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ, en ce temps-là, dans saint Matthieu, ne déterminent aucune antériorité certaine pour l'un des faits racontés.

D'autres formules, au contraire, relient les faits d'une manière tellement nécessaire, qu'ils ne peuvent être transposés sans violenter le texte. Nous en citerons un exemple remarquable. Les trois synoptiques reproduisent, à la suite de la vocation de saint Matthieu et du festin donné par lui à Notre-Seigneur, une discussion soulevée en cette occasion par les Pharisiens. Or, saint Matthieu (ix, 18) relie *expressément* à cette discussion la résurrection de la fille de Jaïre. « TANDIS QUE JÉSUS LEUR DISAIT CES CHOSES, voici qu'un chef de synagogue s'approcha en disant : Seigneur, ma fille vient de mourir... etc. » Au contraire, saint Luc (v, 39, et viii, 41) et saint Marc (ii, 28,

et v, 22) rapportent le même miracle longtemps après, et séparent les faits que saint Matthieu unit *expressément*. Le texte de ce dernier est formel, impossible à éluder, et son témoignage inattaquable sous tous les rapports : le fait s'est passé en sa présence, dans sa propre maison, le jour même de sa conversion, c'est-à-dire dans la circonstance la plus mémorable de sa vie; il est donc impossible qu'il se trompe sur le classement de ce fait.

On voit par cet exemple que la promesse faite par saint Luc de raconter les faits *par ordre*, καθεξῆς, doit s'entendre dans un sens large et général, puisque d'autres textes plus formels prouvent que saint Luc a réellement interverti quelques faits.